



Au  
Directeur Départemental  
Du SDIS Nord  
Monsieur Gilles GREGOIRE

A Lille, le 11 mai 2020.

Objet : IMC.

Monsieur le Directeur,

Comme vous le savez, suite au Covid 19, le SSSM, cogestionnaire du SDIS 59, a placé les agents ayant un IMC de 35 et plus, "inaptes interventionnel". Cette situation découlerait d'un avis du Haut Conseil de la Santé Publique.

Il nous semble choquant qu'être trop gras ou trop musclé en fonction de sa taille, entraîne la même inaptitude...

De plus, il est à préciser que ces décisions sont réalisées, sans AUCUNE visite médicale. Relevant de la médecine, il nous semble essentiel que cette décision d'inaptitude, s'appuie à minima, sur une visite médicale sérieuse et récente, avec prise de mesure, etc...

Sur le fond, et partant du principe fondamental que l'ARS et la DGSCGC le stipule, le Syndicat CGT n'est pas contre cet acte de prévention médicale. Toutefois, force est de constater, qu'aucune structure nationale reconnue le préconise...

Sur la forme, tous ces agents sont subitement stigmatisés, alors qu'ils ont été de garde et effectué les missions d'urgence sanitaire qui s'imposaient.

Actuellement, ils deviennent des agents "inaptes" et discriminés. Ils doivent être considérés comme des agents malades, de la même façon que d'autres pathologies.

Alors, ils seront placés à domicile, évitant ainsi tout contact "à risques", et selon les cas, sujets à réaliser du télétravail.

En l'espèce, vous êtes le Directeur et nous vous demandons de Diriger... toutes modifications médicales, statutaires, etc...doivent faire l'objet d'un arrêté de votre autorité.

De plus, il est urgent de rassembler le CHSCT afin d'être à minima dans une pseudo « consultation sociale ». Agir ensemble c'est mieux !

Certain de l'importance que vous porterez à notre requête, et de l'intérêt du service ainsi que celui des agents, Monsieur le Directeur, veuillez agréer nos sincères salutations.

Le Secrétaire Général, Quentin DE VEYLDER.